

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 1990

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mai 1990 à 9 heures à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT (à partir de 9 h 30), M. PINARD, Mme MADER, M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY (à partir de 11 h 15), M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme KUNSTLER (de 9 h 45 à 10 h 50), M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT (jusqu'à 10 h 00), Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. JACQUEMIN, M. SALOMON, M. VIALATTE, M. NACHIN, M. ROUSSEAUX.

Étaient absents : M. BOICHARD, M. PONÇOT (jusqu'à 9 h 30), M. HUMBERT B., M. ANTONY (jusqu'à 11 h 15), M. MATHIEU, M. BARÉTJE, M. FOUSSERET, Mme KUNSTLER (jusqu'à 9 h 45 et à partir de 10 h 50), M. TISSOT, M. GALLAT (à partir de 10 h 00), Mme CHRISTELLE, M. TOURRAIN, M. MOUROT, M. MAILLARD, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. BAS, Mme FOLSCHWEILLER.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : M. PONÇOT (jusqu'à 9 h 30), M. MATHIEU, M. FOUSSERET, Mme KUNSTLER (jusqu'à 9 h 45 et à partir de 10 h 50), M. TISSOT, M. GALLAT (à partir de 10 h), M. MOUROT, Mme DUVERGET, Mme FOLSCHWEILLER.

Mandataires : M. SCHWINT, M. ANTONY, Mme TETU, M. LIME, M. GALLAT, M. FUSTER, M. TABOURNOT, M. SALOMON, M. ROUSSEAUX.

Au cours de cette réunion, l'Assemblée Communale a examiné les questions suivantes :

0/1 Rappel au règlement de M. ROUSSEAU, Conseiller Municipal

M. ROUSSEAU s'est étonné auprès de M. le Député-Maire que la demande d'interpellation qu'il a déposée par minitel en temps voulu, ne figure pas à l'ordre du jour.

M. le Député-Maire lui a répondu qu'il n'a pas eu connaissance de sa demande mais qu'il pourrait néanmoins intervenir en fin de séance.

M. le Député-Maire a précisé en outre que cette séance étant consacrée essentiellement à la politique sociale de la Ville de Besançon, il eût été souhaitable que les Conseillers Municipaux ne formulent pas de demandes d'interpellations au cours de celle-ci.

0/2 Rappel au règlement de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN a rappelé l'article 5 du règlement intérieur qui stipule « Le Président s'oppose aux interruptions et aux attaques personnelles » ; il a précisé qu'il a fait l'objet, lors du dernier Conseil Municipal, de propos injurieux dont l'Est Républicain s'est fait l'écho. Il a donc fait part de son souhait de voir appliquer strictement l'article susvisé.

M. NACHIN est ensuite intervenu sur l'exposition sur le nucléaire dont il a été question lors du précédent Conseil Municipal.

1) Action Sociale de la Ville de Besançon

Après une introduction de M. le Député-Maire, M. JEANNEROT, Adjoint, a exposé à l'Assemblée les objectifs de la politique sociale de la Ville de Besançon et les éléments de stratégie pour les années 1990-1995.

La mise en oeuvre d'un plan d'action articulé autour de trois objectifs :

- optimiser et diversifier des services destinés à la petite enfance en vue de les adapter aux besoins d'aujourd'hui ;
- garantir, par un faisceau de prestations et/ou de structures adaptées, le maintien à domicile des personnes âgées ;
- favoriser et susciter les conditions d'insertion des exclus et des handicapés,

permettra de remplir l'ambition de la Ville qui peut se résumer par cette phrase «exclure l'exclusion sous toutes ses formes et garantir à chaque citoyen les conditions de sa dignité».

Ce plan d'action devra prendre appui sur trois politiques d'accompagnement :

- une gestion contractuelle rigoureuse et transparente des moyens alloués (avec maintien de l'effort de la Ville et diversification des sources de financement),
- un développement harmonieux et cohérent du partenariat (encouragement à toutes formes d'initiatives au service de l'action sociale et démultiplication, dans un cadre conventionnel, des actions engagées),
- une politique active de communication (qui s'organisera autour de deux grands objectifs : informer et promouvoir).

Un large débat s'est ensuite instauré au cours duquel sont intervenus M. SCHWINT, M. SALOMON, M. JACQUEMIN, M. VUILLEMIN, M. NACHIN (pour Mme FOLSCHWEILLER, absente), M. PINARD, Mme DUFAY, M. VIALATTE (qui a proposé l'instauration en faveur des familles bisontines d'une «aide spéciale Assistante Maternelle»), Mme BULTOT, M. JEANNIARD, M. HIRSCH, M. JEANNEROT qui a répondu aux diverses interventions.

Le rapport de M. l'Adjoint JEANNEROT a ensuite été adopté à l'unanimité. A l'unanimité également, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer le contrat Enfance à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales.

2) Communication

M. l'Adjoint RÉGNIER a invité les membres du Conseil Municipal à venir nombreux participer, le 23 mai, à la «chaîne-piétons», manifestation lancée par le Conseil Bisontin des Jeunes pour sensibiliser notamment les piétons aux dangers présentés par la circulation routière.

3) Interpellations

a) M. VIALATTE, Conseiller Municipal, est intervenu sur l'état actuel de l'Hôtel Goudimel. Il a souhaité que la Ville demande à l'État de prendre ses responsabilités et que soit créé dans ce lieu, un espace national Europe de l'Est.

M. le Député-Maire lui a rappelé les interventions de la Ville auprès de différentes instances pour acquérir ce bâtiment dont le propriétaire est l'État et a précisé qu'il interviendrait à nouveau officiellement auprès de l'État pour renouveler l'offre d'achat de la Ville.

b) Mme BULTOT, Adjointe, et M. ROUSSEAU, Conseiller Municipal, sont intervenus sur le problème de la sauvegarde de l'emploi au C.F.A. Hilaire de Chardonnet.

M. le Député-Maire a répondu que la Municipalité a suivi de très près cette situation par l'intermédiaire de ses Adjointes représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de cet établissement, MM. VUILLEMIN et FUSTER, qu'il se réjouissait qu'une issue favorable soit intervenue dernièrement sur ce conflit, qu'il ne saurait être question que la Ville s'engage financièrement dans cette affaire mais qu'elle continuerait à être présente pour le fonctionnement et l'avenir de ce centre.

Mme BULTOT, Adjointe, et M. VIALATTE, Conseiller Municipal, ont décidé de reporter à un prochain Conseil Municipal leurs interpellations sur la construction d'une passerelle sur le Boulevard, au niveau de la rue de Fontaine Écu d'une part, et l'état des relations nouées par la Ville avec la Municipalité de Kalinine et l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal d'un rapport d'orientation sur la politique des jumelages de la Ville d'autre part.

Hôtel de Ville, le 21 mai 1990

Le Député-Maire
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,
Conformément à la loi,
Le 21 mai 1990
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,